

# Pacte pour un mandat communautaire 2020-2026 réussi



*Le Muretain Agglo est à la croisée des chemins. Les enjeux auxquels il est confronté sont considérables, au premier rang desquels celui d'affirmer demain son identité dans un espace métropolitain déséquilibré dans de nombreux domaines.*

*Notre agglo est pourtant forte de nombreux atouts : un dynamisme économique avéré, une attractivité qui s'inscrit dans la durée en matière d'accueil de population, un haut niveau de service rendu aux habitants et une diversité des territoires qui la composent. Elle est riche de son projet de territoire validé à l'unanimité à la fin du mandat précédent, même s'il devra nécessairement être revisité à la lumière de la crise sanitaire, de la crise économique qui lui succède, des effets de la réforme fiscale à venir et de l'indispensable association des nouveaux élus.*

*Consciente de ses faiblesses structurelles aggravées par les conséquences conjoncturelles de la crise, la communauté à travers ses projets et sa gouvernance, se doit de mettre en œuvre dès le début de ce mandat les conditions de sa réussite.*

**En premier lieu, nous devons consolider le couple commune-communauté comme socle de décisions et de mise en œuvre des politiques de l'agglomération. De l'efficacité de cette coopération, clairement identifiée au sein du projet de territoire, dépend une bonne partie de notre capacité collective à relever les défis de demain.**

**Par ailleurs nous réaffirmons les priorités politiques du Muretain :**

- Prendre en compte la spécificité des territoires de l'agglomération, en œuvrant à une déclinaison territorialisée des politiques communautaires prenant en compte à minima les problématiques propres aux secteurs Ouest, Centre, Est, via notamment une coordination politique spécifique des projets de développement territorial de ces secteurs. Cette territorialisation peut également être envisagée comme un levier pertinent de coordination, de coopération et de mutualisation entre l'agglo et ses communes sur une grande diversité de politiques publiques, dans une logique de proximité.
- Réaffirmer notre attachement au service public dont la crise récente a pu mettre en lumière le caractère indispensable à l'appui de la qualité et de l'engagement des agents du Muretain Agglo, et œuvrer pour un dialogue social constant et constructif.
- Poursuivre et améliorer l'efficacité des services délivrés par l'agglomération dans tous les domaines et renforcer dans certains cas l'articulation entre interventions communautaires et communales ;
- Engager le nécessaire débat sur la solidarité, l'équité, la fiscalité, le périmètre des compétences exercées à l'appui d'un débat approfondi reposant sur des données objectives et étayées ;

- ▶ Faire prospérer le développement économique générateur de recettes fiscales des zones mises en lumière par le plan guide mais aussi celles secondaires à venir sur de nombreuses communes. Il devra être traduit rapidement et concrètement en bénéficiant de l'enveloppe dédiée du plan de relance à travers la nouvelle organisation territorialisée du développement économique.
- ▶ Placer la transition écologique déjà engagée sur le Muretain au cœur des projets et politiques publiques mises en œuvre par l'agglo. Les enjeux énergétiques (production, économie) seront prioritaires et les questions de mobilité déjà affirmés dans le projet de territoire et représentant une des principales préoccupations de nos concitoyens, devront trouver des réponses concrètes ;
- ▶ Forte du projet et de l'indispensable cohésion et rassemblement, notre agglomération saura se faire entendre auprès de ses différents partenaires externes (Etat, Région, Département, Métropole, SMEAT, Tisseo, etc.).

**Pour relever ces défis, les élus communautaires sont déterminés à œuvrer à une gouvernance associant toutes les communes et permettant à chacune d'entre elles d'être pleinement actrice du projet communautaire.**

- ▶ La gouvernance du Muretain Agglo associera toutes les communes au travers d'une instance regroupant tous les élus en charge d'une délégation et maires. Cette instance, dénommée Bureau élargi, et qui sera réunie régulièrement formera avec le conseil communautaire l'espace politique de débat et de validation. Le Bureau exécutif composé des vice-présidents assurera les affaires courantes de l'institution. Les commissions et groupes de travail ouverts aux conseillers municipaux non élus communautaires seront l'espace essentiel de réflexion, de débat, d'élaboration et de proposition. Le conseil communautaire restera le lieu ultime de décision.
- ▶ De par la loi nouvelle et la volonté de transparence, les documents (notes de synthèse du conseil communautaire, compte-rendu du Bureau élargi et du Bureau exécutif) seront transmis par voie numérique à l'ensemble des élus du Muretain Agglo. Les documents nécessaires à la réflexion, à l'appropriation des problématiques et à la préparation des échanges, notamment au sein des commissions, seront transmis dans un délai suffisant.

En toute transparence, le cabinet, rattaché au Président, sera l'interlocuteur intermédiaire entre l'administration et les élus. Il sera chargé de répondre aux sollicitations documentaires des conseillers.

- ▶ Dans le cadre d'une vice-présidence chargée des mutualisations, un regard particulier sera porté sur notre outil communautaire permettant un diagnostic fonctionnel et opérationnel pouvant conduire à des propositions nouvelles.

**Les sujets ici évoqués ne sont bien entendu pas les seuls que l'agglomération devra aborder. Ils constituent toutefois un ensemble, qui définit une orientation générale, une vision sur la façon de conduire l'intercommunalité, sur le rôle qu'elle doit avoir auprès des habitants et auprès des communes, sur l'image qui pourrait être celle du territoire dans un contexte en mutation très rapide. Ils forment le socle de la cohésion politique de l'agglomération pour le mandat 2020-2026.**